



# Accompagnantes d'élèves en situation de handicap.

## « Des personnels en dessous du seuil de pauvreté »

Mardi, les AESH étaient en grève ce mardi pour réclamer une meilleure reconnaissance de leur métier.

Les annonces du gouvernement, qui veut les regrouper avec les assistants d'éducation, ne les satisfont pas.

Le compte n'y est toujours pas. Carrière avec des échelons, revalorisation salariale, recrutement... Après la rentrée, Françoise Moncada, Directrice académique des services de l'éducation nationale (Dasen) dans l'Eure, estimait que la situation s'améliorerait pour les assistants d'élèves en situation de handicap (AESH). Un optimisme qui n'a pas cours chez les principaux concernés. Ou plutôt principales, le métier d'AESH étant très largement féminin. Elles étaient en grève ce mardi pour réclamer une meilleure reconnaissance.

**« Les revalorisations ne sont toujours pas suffisantes. Ces personnels sont en dessous du seuil de pauvreté »,** insiste Cécile Chandavoine, co-secrétaire départementale du syndicat FSU 27. Selon elle, la rémunération est désormais de 961 € pour 24 heures de travail (« **un temps partiel contraint** ») en comptant des indemnités qui ne sont pas valables pour la retraite. **« On n'est même pas à 10 % d'augmentation globale ; ça ne compense pas l'inflation. »** Les perspectives d'évolution non plus ne sont pas à la hauteur. Avec cette augmentation, une AESH ne peut espérer qu'une hausse de salaire de l'ordre de 330 € en trente ans de carrière.

### Regroupées avec les surveillants

Les syndicats souhaitent que les AESH obtiennent le statut de fonctionnaire de catégorie B. **« C'est le seul moyen d'avoir une école inclusive à la hauteur des enjeux. »**

Le gouvernement a annoncé la fusion des AESH et des AED (assistant d'éducation, surveillant) en Accompagnant de la réussite éducative (ARE). « **Par prétexte de vouloir arriver à un temps complet, ils veulent mélanger des métiers aux différentes missions. Les AESH vont devenir des bouche-trous. Tantôt elles devront s'occuper des enfants en situation de handicap, tantôt elles devront assurer la surveillance...** », dénonce Cécile Chandavoine. « **AESH est un vrai métier. On a besoin de connaître les spécificités des élèves** », assure une accompagnante.

Tous les ans, 20 % du personnel change. Faute d'attractivité du métier, les AESH, censées être en surnombre pour assurer les remplacements, travaillent à flux tendu. Elles peuvent s'occuper au maximum d'une dizaine d'élèves. « **Ça ne permet pas de répondre aux besoins de l'enfant** », commente l'accompagnante. Et d'ajouter : « **Tous n'ont pas le même handicap. On ne peut pas suivre leur évolution et les aider à acquérir l'autonomie.** »

Cyrill Roy



Les AESH étaient en grève mardi. C. R